



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2015/180

**Sport : Subventions
assorties de conditions
d'octroi - Rallye des
Cardabelles/Festival des
Templiers**

ETAIENT EXCUSES : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 2 octobre 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 septembre 2015
Le Maire

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°020 en date du 2 avril portant budget 2015 de la Ville,

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit de fonctionnement, soit au titre des manifestations sportives, sont concernées par ces dispositions.

Subventions de manifestations :

Associations	Montant de la subvention municipale	Manifestations	Montant de l'aide indirecte
ECURIE MILLAU CONDATOMAG	10 000 €	Rallye des Cardabelles	7 732 €
EVASION SPORT COMMUNICATION	13 578 €	Festival des Templiers	41 141 €

Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 24 août 2015 ;

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-jointes ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant,
2. **DE VERSER** les subventions reprises dans le tableau ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au BP 2015 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le - 5 OCT. 2015



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE